

CANAL+ | NETFLIX

**NETFLIX INCLUS
DANS TOUT CANAL+**
SANS FRAIS SUPPLEMENTAIRES

8556
ECANAL+ CAMEROON



Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400F CFA

La Voix **du Consommateur**

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

RECYCLAGE DES BOUTEILLES PET

La transition écologique en marche

Imprégnés de la vision d'ECOGREEN RECYCLING, les médias et la société civile saluent le développement de l'économie circulaire et des emplois locaux. Grâce à ses équipements de pointe luttant contre la pollution plastique, l'industriel confirme sa capacité à fournir les granulés R-PET requis pour appliquer l'arrêté fixant le quota à 30%.

P 10&11



CARTON JAUNE À LA SABC Promotion abusive de Boosters



Offrir de l'alcool gratuitement aux jeunes expose leur santé physique et mentale à de très graves dangers.

Page 4

DOUALA 4ÈME Les habitants de Bonendale piégés dans des bourbiers

Face aux graves désagréments de voirie, les riverains appellent d'urgence la CUD à agir.

Page 9

RÉSULTATS DU GCE A LEVEL 2026

Page 2

L'attente insoutenable des élèves et parents

LA LONGUE ATTENTE DU GCE ADVANCED LEVEL 2026 : Chronique d'un système au bord de l'asphyxie



Par Alphonse AYISSI ABENA

L'attente est devenue tout simplement insoutenable. Dans des milliers de foyers à travers le Cameroun, l'anxiété du début de l'été a progressivement cédé la place à une profonde exténuation morale et financière. Alors que les résultats du GCE Advanced Level de la session 2026 se font désespérément attendre, c'est toute une jeunesse ambitieuse qui se retrouve aujourd'hui en apnée, suspendue aux retards administratifs et aux dysfonctionnements répétés d'une machine institutionnelle totalement à la traîne.

Des conséquences désastreuses pour la jeunesse et les familles

Ce retard de publication ne constitue pas une simple périépie calendaire ou un banal contretemps technique ; c'est un véritable goulot d'étranglement qui paralyse l'avenir de dizaines de milliers de bacheliers. Aujourd'hui, l'ensemble des procédures d'inscription dans les universités d'État, les grandes écoles privées et les instituts supérieurs se retrouve

totalement bloqué.

Pour les candidats visant une poursuite d'études à l'étranger, le préjudice est encore plus lourd : comment réserver un logement, finaliser une demande de visa académique ou postuler à des bourses internationales sans pouvoir présenter le précieux sésame ? Les délais de rigueur imposés par les chancelleries et les académies partenaires ne tiendront pas compte de nos lenteurs locales, condamnant de nombreux jeunes brillants à une année blanche involontaire.

À cette paralysie pratique s'ajoute une torture psychologique permanente. Une question taraude l'esprit des familles : la délibération sera-t-elle punitive ? Après le traumatisme des fuites massives d'épreuves, la suspension brutale des examens et le réaménagement dans la précipitation du calendrier en juin dernier, la crainte d'une notation exagérément sévère - appliquée pour tenter de redorer artificiellement le blason de l'examen - empoisonne les esprits. Les candidats méritants redoutent de payer le prix fort pour des fautes qu'ils n'ont pas commises.

La responsabilité du MINESEC mise à nu

Face à ce désarroi généralisé, il convient de ne pas se tromper de cible ni d'accuser les mauvaises instances. Si la session du GCE a dû être interrompue puis reprogrammée sous une surveillance sécuritaire renforcée le 22 juin dernier, la responsabilité première de ce fiasco incombe bel et bien au Ministère des Enseignements Secondaires.

La circulation illégale et massive des sujets sur les réseaux sociaux avant même le début des épreuves a mis en lumière une défaillance systémique dans la chaîne de production, de conservation et de distribution des examens officiels. Déployer des équipes d'inspection sur le terrain après la tempête, fermer les portes des centres dès 7h45 et faire la police devant des candidats sous le choc ne saurait dédouaner la tutelle de sa faillite structurelle en amont. Sécuriser les salles de classe ne sert à rien si l'étanchéité n'est pas garantie au cœur même de l'appareil administratif.

Un préjudice réputationnel majeur pour le Cameroun

Au-delà de la détresse individuelle subie par les élèves et leurs parents, c'est le capital de confiance de tout notre système éducatif qui vole en éclats. Chaque fuite d'épreuve, chaque suspension d'examen sous fond de scandale et chaque délai de délibération inexpliqué écorne un peu plus la crédibilité des diplômes camerounais à l'échelle internationale.

Comment convaincre les universités étrangères de la rigueur de nos formations et de la valeur de nos diplômés quand nos examens nationaux les plus prestigieux sont entachés d'amateurisme et de soupçons constants de fraude ? La réputation d'excellence académique du Cameroun, bâtie durant des décennies, est aujourd'hui gravement menacée par l'incapacité des autorités à maîtriser l'organisation de ces évaluations.

Il est grand temps que le

Ministère des Enseignements Secondaires sorte de son mutisme, prenne toute la mesure de l'urgence et rende publics sans délai des résultats irréprochables et incontestables. L'avenir académique, professionnel et personnel de toute une génération ne peut plus continuer d'être pris en otage par l'incompétence et les ajustements d'un système à bout de souffle.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang
Par Ndem Ferdinand

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

EQUIANO DÉVOILE LE MASSACRE DU ZONG : 132 africains jetés à la mer pour de l'argent

Avant de parler du Zong, il faut connaître Olaudah Equiano.

QUI ÉTAIT OLAUDAH EQUIANO ?

Olaudah Equiano, également connu sous le nom de Gustavus Vassa, était un Africain enlevé alors qu'il était encore enfant et vendu comme esclave.

Après plusieurs années de servitude, il réussit à acheter sa liberté en 1766.

Installé en Grande-Bretagne, il devint écrivain et l'un des militants abolitionnistes les plus connus de son époque.

En 1789, il publia son autobiographie, *The Interesting Narrative of the Life of Olaudah Equiano*, dans laquelle il raconta son enfance en Afrique, son enlèvement et son expérience de l'esclavage.

Mais Equiano ne fut pas seulement écrivain.

Il devint aussi un ardent adversaire de la traite négrière.

Et c'est ici que son histoire rejoint celle du Zong.

En 1783, Equiano apprend l'existence d'une affaire terrifiante concernant le navire négrier britannique Zong.

En 1781, alors que le navire transportait des Africains réduits en esclavage, son équipage jeta volontairement à la mer des dizaines de captifs.

Au total, 132 personnes périrent.

Des hommes.

Des femmes.

Des enfants.

La justification avancée était



notamment le manque d'eau.

Mais derrière cette justification se trouvait une logique économique terrifiante : les captifs étaient considérés juridiquement comme des biens assurés, et les propriétaires cherchèrent à obtenir une indemnisation pour ceux qui avaient été jetés à la mer.

Le premier procès ne fut d'ailleurs pas un procès pour meurtre. Il s'agis-

sait principalement d'un litige entre les propriétaires du navire et les assureurs.

C'est alors qu'intervient Equiano.

Le 19 mars 1783, il informe l'abolitionniste britannique Granville Sharp de l'affaire.

Sharp tente ensuite de faire reconnaître la gravité criminelle des faits et de poursuivre les responsables.

L'affaire du Zong devient progres-

sivement l'un des symboles de la barbarie de la traite négrière et nourrit la mobilisation abolitionniste britannique.

Imaginez la portée de cette histoire :

Un homme autrefois réduit en esclavage contribue à attirer l'attention sur le sort d'autres Africains dont la mort avait été traitée comme une question financière et commerciale.

Equiano avait été victime du système.

Il devint l'un de ceux qui le dénoncèrent.

Et son intervention contribua à faire sortir l'affaire du simple langage des assurances pour en révéler toute l'horreur humaine.

LE ZONG N'ÉTAIT PAS UNE SIMPLE AFFAIRE D'ASSURANCE.

C'était une tragédie humaine.

132 vies africaines sacrifiées.

Pas 132 marchandises.

Pas 132 cargaisons.

132 êtres humains.

Et grâce notamment à des hommes comme Equiano, cette histoire n'a pas sombré dans l'oubli.

LEURS VIES AVAIENT UNE VALEUR.

LEUR MÉMOIRE AUSSI.

SOURCES ACADÉMIQUES

• James Walvin, *The Zong: A Massacre, the Law and the End of Slavery*, Yale University Press, 2011.

• Jeremy Krikler, « *A Chain of Murder in the Slave Trade: A Wider Context of the Zong Massacre* », *International Review of Social History*, vol. 57, 2012.

• Olaudah Equiano, *The Interesting Narrative of the Life of Olaudah Equiano*, 1789.

Le Quai d'Orsay a confirmé laconiquement, mardi 11 août, l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre Bruno Foucher, son ambassadeur à Bangui

Selon l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné*, il aurait fait venir une trentaine de jeunes Centrafricaines dans ses appartements privés entre janvier 2024 et mars 2026, à raison d'une quinzaine de visites par mois.

Bruno Foucher, qui a reconnu des relations sexuelles avec deux des femmes, n'a toujours pas été sanctionné. L'affaire a été révélée par la presse, non par le ministère lui-même, et la procédure



**Il transforme
l'ambassade de
France à Bangui en
bordel privé**

administrative a été engagée à cause de la faille sécuritaire que ces visites représentaient, et non pas par souci moral.

Lorsque le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot évoquait une « restauration complète des relations » entre la France et le Centrafrique lors de sa visite à Bangui le 13 mars dernier, on était loin de penser que cela incluait également les activités horizontales de son ambassadeur.

COMMUNIQUÉ-FOCACO

Dénouciation du jeu-concours Booster et de l'offre d'alcool en lots

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) dénonce le lancement par l'entreprise Boissons du Cameroun (SABC) du jeu-concours « *Montre comment tu savoures ta BOOSTER !* » (#MyBooster), incitant les consommateurs notamment les jeunes à poster des vidéos pour « *gagner des packs de BOOSTER* ».

Une grave attente à l'éthique et la RSE

Incitations abusives Offrir de l'alcool sous forme de lots promotionnels viole l'éthique commerciale et incite à l'accumulation et à la surconsommation.

Non-respect des lois Cette campagne enfreint la Loi-cadre n°2011/012 portant protection du consommateur et la Loi n°2006/018 régissant la publicité au Cameroun, qui encadrent strictement la promotion des boissons alcoolisées et protègent la jeunesse face aux pratiques agressives.



ves.

Sanctions sanitaires et position de l'OMS

L'abus d'alcool cause des maladies graves (cirrhose, cancers, troubles cardiovasculaires et neurologiques) ainsi que des fléaux sociaux (accidents, violences). L'OMS rappelle qu'aucun niveau de consommation d'alcool n'est sans risque et préconise l'interdiction stricte de toute promotion et distribution gratuite d'alcool.

Interpellation solennelle

La FOCACO exige le retrait immédiat de la campagne « #MyBooster » et interpelle le Ministère de la Communication* ainsi que le Ministère de la Santé Publique pour stopper l'attribution d'alcool en lots et sanctionner ces dérives publicitaires.

Fait à Douala,
le 11 août 2026.
(é) Le Président Exécutif
de la FOCACO

TRIBUNE CONSOMMATEUR FOCACO

APE Cameroun-UE : 19,6 milliards FCFA sacrifiés... Et le consommateur camerounais dans tout ça ?

Depuis le 4 août 2026, le Cameroun est entré dans la 11^e phase de l'Accord de Partenariat Économique avec l'Union européenne. Résultat : droits de douane à 0% pour les médicaments, engrais, machines. Et -70% pour les véhicules, le ciment, le carburant.

Sur le papier, c'est une "bonne nouvelle".

Dans la réalité de nos marchés et de nos poches, c'est une autre histoire.

Le ministère des Finances l'avoue lui-même : 19,6 milliards de FCFA de recettes douanières sacrifiées en 2025. C'était 4,2 milliards en 2018. En 7 ans, la facture a été multipliée par 5.

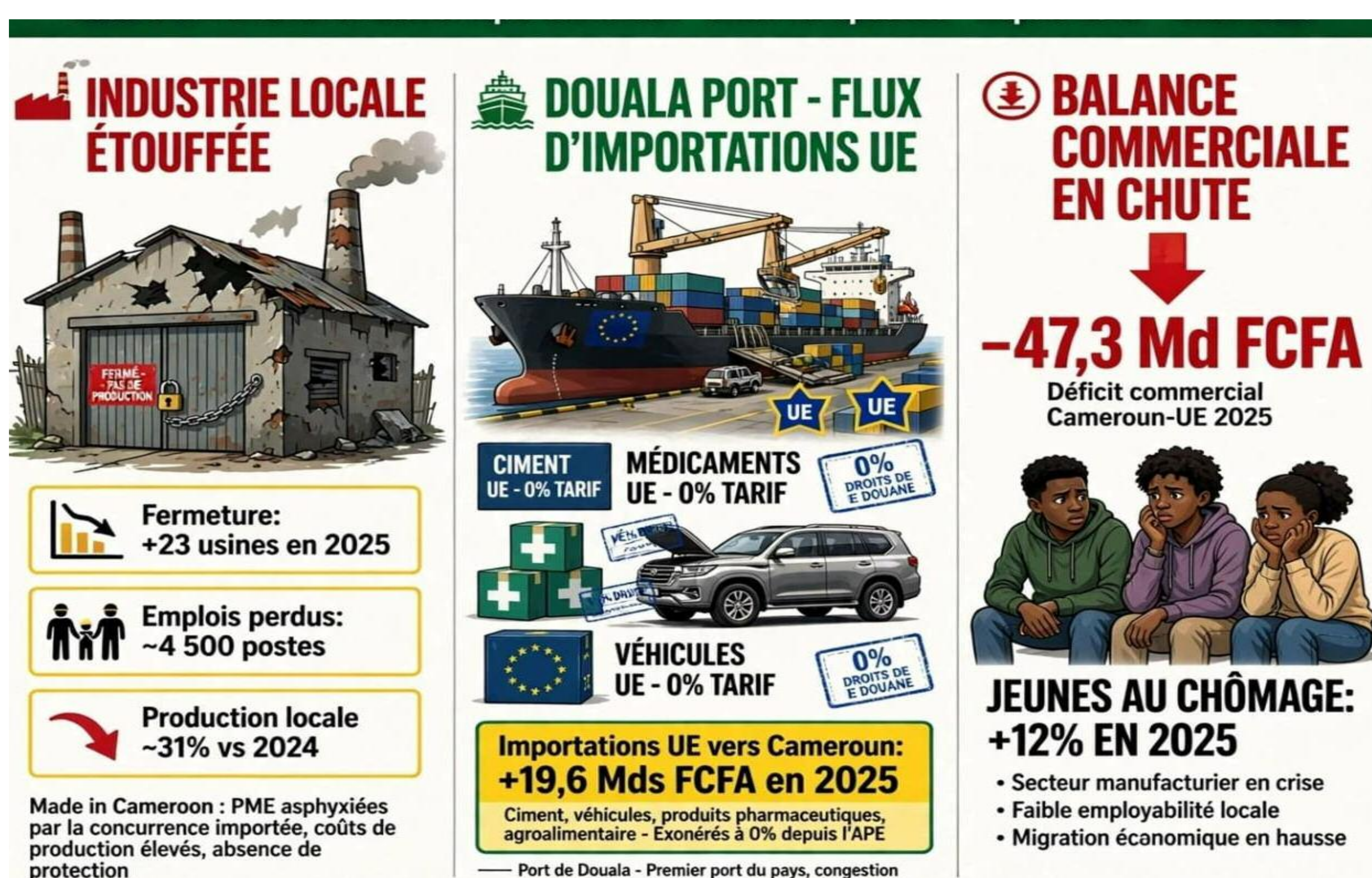
Mais à quel prix pour le consommateur camerounais ?

1. "MADE IN CAMEROON" ÉTRANGLÉ

L'APE devait ouvrir l'Europe à nos produits. En échange, nous ouvrons grand nos portes aux produits européens.

Problème : quand le ciment, les machines agricoles et les engrais européens entrent à 0% ou -70%, comment notre PME locale qui paie la TVA, les taxes, le courant à prix fort peut-elle concurrencer ?

Résultat : nos usines de transformation ferment ou tournent au ralenti. Nos champs restent sans intrants



locaux. On importe du "prêt à consommer" au lieu de fabriquer ici.

L'APE tue le "Made in Cameroon" dans l'œuf. Et sans industrie locale, il n'y a pas de souveraineté.

2. UNE BALANCE COMMERCIALE QUI SAIGNE

En contrepartie, l'UE nous promet l'accès à son marché "sans droit ni quota". Très bien. Mais regardons les chiffres : qu'exportons-nous vraiment vers l'UE ? Du bois brut, du cacao brut, du coton brut. Presque pas de produits transformés. En face, nous importons des voitures, du carburant, du matériel médical, des machines. Des produits à forte valeur ajoutée.

Bilan : nous vendons 100 FCFA de matières premières et nous rachetons

500 FCFA de produits finis. Le déficit commercial se creuse chaque année. L'APE accélère cette saignée.

Avec 19,6 milliards de manque à gagner, l'Etat a moins d'argent pour subventionner l'agriculture, construire des routes, ou baisser le prix du carburant. Qui paie ? Le consommateur.

3. UN FREIN À L'EMPLOI ET À LA CRÉATION DE VALEUR

Une usine de ciment qui ferme à cause du ciment européen importé, ce sont 200 emplois directs perdus.

Un atelier de montage de groupes électrogènes qui ne démarre pas, ce sont 50 jeunes sans formation.

Un agriculteur qui achète de l'engrais importé au lieu d'un engrais formulé localement, c'est toute une chaî-

ne de valeur locale qui meurt.

L'APE tel qu'il est appliqué freine la transformation locale. Or, c'est la transformation qui crée des emplois décents et qui fait baisser durablement les prix. Importer moins cher aujourd'hui, c'est condamner nos enfants au chômage demain.

LA VOIX DU CONSOMMATEUR : ON VEUT DES GARANTIES

La FOCACO ne dit pas "non à l'Europe". Nous disons "oui à un accord équilibré".

Si on sacrifie 19,6 milliards de FCFA, alors en contrepartie nous exigeons :

1. Clauses de sauvegarde : protéger les filières sensibles : ciment, agroalimentaire, pharmacie locale.

2. Obligation de transformation : tout produit européen importé avec avantage doit intégrer un % de contenu local sous 5 ans.

3. Transparence : Où vont les 19,6 milliards "économisés" par les importateurs ? Le prix des médicaments et des engrais a-t-il vraiment baissé pour le ménage de Ndogpassi ou Bonabéri ?

Un accord commercial ne se mesure pas seulement aux droits de douane. Il se mesure à l'assiette du consommateur, à l'usine qui tourne, et au jeune qui trouve du travail.

Aujourd'hui, l'APE fait gagner l'importateur. Il fait perdre le producteur. Et le consommateur paie les deux.

FOCACO - La voix de ceux qui consomment et qui produisent au Cameroun.

LA VOIX DU CONSOMMATEUR

Alain, 8 ans, ramasse la ferraille à Douala : Où sont passés les pouvoirs publics ?

Par La Rédaction

DOUALA - Son visage a bouleversé le Cameroun. On l'a vu, Alain, 8 ans, sac au dos, fouiller les poubelles et ramasser de la ferraille dans les rues de Douala. Le reportage de Canal 2 International a brisé l'illusion. Derrière ces images, il n'y a pas une "anecdote", il y a une famille qui s'effondre en silence. Et une question qui fait mal : où est l'État ?

Une chambre en planches pour 6 personnes et 10 mois de loyer impayé

Catherine, la maman, est veuve depuis 3 ans. Venue de Yagoua dans l'Extrême-Nord avec son défunt mari pour "tenter sa chance" à Douala, elle élève aujourd'hui seule 4 enfants : 11 ans, 8 ans, 5 ans, et un bébé de 3 semaines.

La famille vit entassée dans une chambre en planches. Facture : 10 mois d'arriérés. Le propriétaire, en chemise rouge à l'écran, dit les "garder par empathie". L'empathie d'un citoyen ne peut pas remplacer la politique sociale d'un État.

Alain, 8 ans, chef de famille de fait

Au lieu des cahiers et des jeux, Alain explique calmement au micro qu'il ramasse la ferraille pour "acheter les couches de sa petite sœur et de la pâte d'arachide pour maman".

Avec son grand frère de 11 ans, ils font "tourner la maison". Les trois aînés sont déscolarisés depuis la mort du père.

Un enfant de 8 ans ne devrait pas être un pourvoyeur. Il devrait être à l'école. La loi camerounaise sur l'éducation de base est pourtant claire : l'école primaire



est obligatoire et gratuite.

Où sont les ministères ? Où est la mairie ?

Cette situation expose une défaillance en chaîne :

1. Ministère des Affaires Sociales : Où sont les aides aux veuves vulnérables ? Les filets sociaux ? L'accompagnement des familles déplacées internes de l'Extrême-Nord ? Une maman avec un bébé de 3 semaines et 10 mois de loyer impayé aurait dû être repérée.

2. Ministère de l'Éducation de Base : Comment 3 enfants en âge d'être scolarisés peuvent-ils passer des années hors du système sans qu'aucun délégué, inspecteur ou comité de gestion ne réagisse ? La déscolarisation est un

délit.

3. Ministère de la Santé Publique : Un nouveau-né de 3 semaines dans une chambre en planches, sans suivi, sans couches. Où sont les centres de santé, les programmes de protection maternelle et infantile ?

4. Municipalités de Douala : Quel dispositif d'urgence sociale, de logement temporaire, d'aide alimentaire existe pour les familles en détresse extrême dans nos quartiers ?

L'empathie ne suffit plus

On ne peut pas se contenter de partager et de pleurer sur Facebook. L'émotion doit se transformer en action publique.

La République a le devoir de protéger ses enfants les

plus fragiles. L'article 27 de la Constitution garantit à l'enfant le droit à l'éducation et à la protection de l'État.

Le cas d'Alain n'est pas isolé. Il est le symptôme. Si nous laissons un enfant de 8 ans choisir entre la ferraille et la faim de sa sœur, c'est toute notre société qui échoue.

Nous interpellons solennellement :

Au MINAS, au MINEDUB, au MINSANTE, aux Mairies de Douala. Allez à la rencontre de Catherine et de ses enfants. Aujourd'hui. Pas demain.

Car un pays se juge à la façon dont il traite ses enfants qui ramassent la ferraille.

Comment la Chine opère le plus grand braquage industriel et invisible de l'Afrique de l'ouest

Ce que je m'apprête à vous révéler est le secret géopolitique, logistique et industriel le plus lourd, le plus tabou et le plus destructeur du continent. Les manuels vous parlent du cacao, du pétrole, du lithium et du cobalt. On vous fait croire que la guerre économique se joue uniquement sur les ressources minières stratégiques ou la souveraineté monétaire.

C'est une cécité macroéconomique totale.

Pendant que l'attention générale est focalisée sur les minerais, la Chine orchestre en sous-main le siphonnage le plus massif, silencieux et structuré d'une denrée vitale : le manioc.

Pour vous donner une idée de la chose, je vais utiliser les chiffres comme j'aime le faire.

L'Afrique produit plus de 60 % du manioc mondial, le Nigeria mène la marche, suivi du Ghana, de la Côte d'Ivoire et de la RDC. Mais la plomberie des flux mondiaux cache une vérité glacante : l'Afrique nourrit la terre brute, la Chine capte l'intelligence et la marge de sa transformation secondaire.

Pour comprendre la violence du siphonnage, il faut d'abord analyser le déséquilibre mathématique entre la production et la capture de la valeur. L'Afrique subsaharienne produit environ 190 millions de tonnes de manioc par an. La Côte d'Ivoire, à elle seule, en génère près de 6 millions de tonnes.

Sur le terrain ivoirien ou nigérian, le prix d'achat de la racine fraîche est structurellement bloqué entre 55 et 70 F CFA le kilogramme, soit 70 000 F CFA la tonne. Le paysan trime, assume les pertes post-récolte à H+24 et vend à vil prix à des collecteurs informels pour survivre.

La Chine a un besoin vital et insatiable de manioc. Ses usines n'utilisent pas le tubercule pour faire de l'attiéké ou du foutou. Elles l'utilisent comme un actif chimique pur. La Chine importe massivement du manioc sous deux formes standardisées : les copeaux séchés et l'amidon industriel de haute pureté.

Ouvrons la feuille de calcul industrielle pour faire parler les chiffres et révéler la perte de

IMPACTEUR



Comment 77,8 % de la valeur de votre manioc part en chine sans que vous le sachiez. Le braquage

valeur ajoutée. Il faut exactement 4 tonnes de racines de manioc fraîches, payées 4 fois 70 000 soit 280 000 F CFA au producteur africain, pour extraire 1 tonne d'amidon industriel de grade supérieur. Cette tonne d'amidon industriel est revendue sur le marché mondial, et importée par la Chine, à un cours moyen de 600 USD, soit environ 360 000 F CFA la tonne.

Pour 1 000 tonnes de racines brutes, l'achat bord champ par le paysan ou la coopérative africaine représente 70 000 000 F CFA, soit 22,2 % de la valeur finale. La transformation en amidon par l'importateur ou l'usine chinoise représente 90 000 000 F CFA, soit 77,8 % de la marge captée hors Afrique. La valeur industrielle finale sur le marché global est de 90 000 000 F CFA.

Le verdict financier est implacable : en vendant la racine brute ou simplement séchée en copeaux artisanaux, l'Afrique cède 77,8 % de la valeur nette de son sol aux industries asiatiques. La Chine extrait l'amidon pour l'injecter comme intrant critique dans ses propres filières lourdes : les brasseries, le textile, les bioplastiques, la pharmacie et l'éthanol. Mieux encore : nos propres brasseries à Abidjan ou Lagos et nos usines de textile réimportent ce même amidon transformé en Chine, payé au

prix fort en devises, vidant les réserves de nos banques centrales. C'est l'organisation scientifique de l'auto-destruction économique.

Pourquoi ce système est-il d'une perversité totale et reste-t-il inconnu du grand public ? Parce qu'il s'appuie sur des variables d'infrastructure invisibles.

Pour extraire l'amidon, il faut laver le manioc à grande eau. Ce processus rejette des milliers de mètres cubes d'effluents liquides toxiques. En forçant l'Afrique à faire la première étape de lavage ou de découpe rudimentaire sur son sol, les multinationales externalisent la pollution environnementale chez nous, tout en récupérant le produit propre et purifié pour leurs applications à haute valeur ajoutée.

Des entités intermédiaires signent des contrats exclusifs avec nos coopératives en Côte d'Ivoire ou au Nigeria. Elles leur offrent de petites presses chinoises inefficaces ou des broyeurs artisanaux en échange d'un droit de préemption exclusif sur la récolte à prix bloqué à 70 F CFA par kg. Elles coupent l'herbe sous le pied de toute velléité d'industrialisation lourde endogène. Elles maintiennent la coopération dans un état de dépendance technologique permanente.

L'Afrique de l'Ouest subit l'importation de ses intrants indus-

triels au cours mondial, alors que le manioc se dégrade à H+24. Le manque de hubs de stabilisation locaux force l'écosystème à brader la matière au premier acheteur international qui dispose de devises liquides.

Le manioc n'est pas un produit de subsistance pour faire de l'attiéké de salon. C'est le pétrole blanc de l'agro-industrie lourde ouest-africaine. Tant que nous laisserons nos racines pourrir ou partir dans des conteneurs maritimes sous forme de copeaux bruts, aucun sommet international sur l'agriculture ne sauvera nos économies.

Comme nous l'avons modélisé dans notre note stratégique, la solution réside dans l'interception de la cinétique enzymatique. Nous devons implanter nos Hubs de Première Transformation Mobile au plus près des coopératives rurales. L'objectif : passer du rendement racine brute à l'extraction immédiate de l'amidon sec à J+0, stabilisé à 60°C par notre chaudière biomasse alimentée par les 4 tonnes d'épluchures de déchets.

Nos États doivent appliquer la méthode forte. Tout comme le Gabon a interdit l'exportation de bois brut pour forcer la transformation locale, l'Afrique de l'Ouest doit lourdement taxer ou interdire la sortie du manioc sous forme de copeaux bruts. Si le marché mondial veut notre amidon, il doit implanter ses fonderies chimiques et ses usines de transformation ici, générant des emplois d'ingénieurs et des retombées fiscales d'acier pour le Revenu National Brut par tête.

La guerre du manioc est une guerre d'ingénierie de flux et de structure. Quittez la poésie des slogans agricoles. Sortez les calculatrices, blindez vos processus opérationnels et reprenez le contrôle du sous-sol de vos nations.

Je suis L'IMPACTEUR

Fondateur de MEDEGNAN CONSULTING, cabinet de conseil en stratégie, structuration, redressement, optimisation, digitalisation et audit des systèmes d'affaires. Accompagnement des entrepreneurs, investisseurs et institutions étatiques sur le continent.

ALERTES MÉTÉO À L'OUEST-CAMEROUN (AOÛT – OCTOBRE 2026) :

Forte pluviométrie et risques majeurs, le Gouverneur appelle à la vigilance collective

Par Ndem Ferdinand,
Grand Reporter - La Voix
du Consommateur

Un excédent de précipitations de 10 % à 25 % est annoncé dans la région de l'Ouest entre août et octobre 2026. Face aux risques d'inondations, de glissements de terrain, d'épidémies et de pertes agricoles, l'administration régionale fixe des mesures de prévention strictes pour la protection des ménages, des producteurs et des consommateurs.

Une menace climatique sous haute surveillance

Dans un communiqué de presse officiel (N° 288/CP/F/SG/DPOA), rendu public le 11 août 2026, le Gouverneur de la Région de l'Ouest attire l'attention de l'opinion publique sur les prévisions de la Direction de la Météorologie Nationale (Ministère des Transports). Selon le Bulletin N°08/2026 de prévision saisonnière, la situation pluviométrique connaîtra des perturbations importantes au cours du trimestre Août - Octobre 2026. Un excédent pluviométrique estimé entre 10 % et 25 % par rapport à la normale touchera principalement six départements :

Les Bamboutos
La Menoua
La Mifi
Le Haut-Nkam
Le Koung-Khi
Les Hauts-Plateaux.

Quels sont les risques pour les populations et l'économie locale ?

Cette pluviométrie intense, couplée à une forte humidité, expose la région à



plusieurs vulnérabilités directes pour les citoyens et les consommateurs : Sécurité physique et routière : Risques accrus de ruissellements violents, d'inondations dans les bas-fonds, ainsi que d'éboulements et de glissements de terrain sur les axes routiers et les zones de relief. Santé publique : Risque de contamination des points d'eau potable et prolifération de gîtes larvaires de moustiques favorisant un pic de paludisme et de maladies d'origine hydrique (choléra, typhoïde, etc.). Agriculture et sécurité alimentaire : Risques d'érosion des sols, prolifération de maladies fongiques sur les cultures, difficultés de séchage des récoltes, et risque de pourrissement des produits vivriers. Élevage : Développement de maladies parasitaires chez le bétail et dégradation des pâturages.

Les recommandations

officielles et conseils au consommateur

Face à cette situation, le Gouverneur invite l'ensemble des populations, des acteurs économiques et des autorités locales à observer rigoureusement les consignes suivantes :

1. Volet Santé, Eau et Hygiène

Potabilisation de l'eau : Traiter ou bouillir systématiquement l'eau avant toute consommation afin d'éviter la contamination par des germes ou des polluants véhiculés par les eaux de ruissellement.

Assainissement collectif : Procéder d'urgence au curage des caniveaux, drains et voies d'évacuation d'eau au niveau des habitations et des marchés pour prévenir les inondations urbaines. Protection contre le paludisme : Dormir impérativement sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) et éliminer les eaux stagnantes autour des

concessions.

2. Volet Agriculteurs et Éleveurs

Protection des cultures : Appliquer des traitements phytosanitaires préventifs adaptés pour lutter contre les champignons et préserver le rendement. **Conservation des récoltes :** Utiliser des séchoirs ou des abris ventilés pour éviter les pertes post-récolte dues à l'humidité. **Protection du bétail :** Réaliser des traitements antiparasitaires préventifs et éviter de conduire les troupeaux en surpâturage sur des sols gorgés d'eau afin de préserver la santé animale.

3. Volet Sécurité

Routière et Déplacements

Redoubler de prudence lors des déplacements sur le réseau routier pendant et après les fortes pluies, en particulier sur les tronçons exposés aux glissements de terrain et aux chutes de pierres.

Un appel à la responsabilité collective

Le Gouverneur rappelle à tous les citoyens le devoir de civisme et de responsabilité individuelle et collective. Les autorités administratives, les maires et les chefs traditionnels ont reçu des instructions fermes pour relayer ces consignes à l'échelle communautaire. Il est recommandé à la population de suivre régulièrement les bulletins météo officiels transmis par la Délégation Régionale des Transports de l'Ouest et les médias régionaux afin de planifier au mieux leurs activités quotidiennes et économiques.

COMMUNIQUÉ-FOCACO

Que cache la fermeture des supermarchés Domino à Douala ?



L'implantation et le déploiement rapide du Supermarché Domino au cœur de la capitale économique ont marqué une avancée majeure pour le secteur de la grande distribution au Cameroun. En s'installant progressivement dans des bassins de vie stratégiques — notamment à Maképè, Bonamoussadi, Ndogpassi, Bonabéri, Bonapriso, PK8 et Deido, l'enseigne s'est imposée en quelques années comme un acteur incontournable du quotidien des ménages.

L'arrivée de Domino

sur le marché local a généré des avancées concrètes pour les consommateurs et la dynamique commerciale de la ville :

- Accessibilité financière: Une politique tarifaire compétitive ayant directement soutenu le pouvoir d'achat et contribué à la régulation des prix sur les produits de grande consommation.
- Qualité et sécurité alimentaire: Des équipements modernes garantissant le respect strict de la chaîne du froid et une conservation optimale des denrées périssables.
- Émulation concurren-

tielle: Une stimulation bénéfique du marché local, tirant vers le haut les standards de service et d'approvisionnement.

- Commerce de proximité: Un maillage territorial efficace ayant rapproché la distribution moderne des quartiers périphériques.

Cependant, la fermeture simultanée et inexplicable de l'ensemble des points de vente suscite aujourd'hui de vives inquiétudes. Alors que les rideaux restent baissés, l'absence d'information officielle alimente toutes les interrogations.

S'agit-il d'une restructuration opérationnelle

temporaire ou d'une cessation définitive d'activité ?

En relayant les préoccupations légitimes des consommateurs et des acteurs économiques, la Fondation Camerounaise des Consommateurs - FOCACO interpelle la direction de l'enseignement et sollicite des éclaircissements officiels afin d'éclairer l'opinion publique et d'évaluer l'impact réel de cette situation sur le tissu commercial de Douala.

Fait à Douala, le 11 août 2026

Pour la FOCACO,
Le Secrétaire
Exécutif

PLAIDOYER-FOCACO

Rentrée 2026-2027 en danger : des enfants et des malades piégés par les bourbiers de Bonendalè

A l'attention de :

- Monsieur le Maire de la ville de Douala

- Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 4ème

Saisie par de nombreuses doléances de consommateurs et de riverains du quartier Bonendalè, la Fondation Camerounaise des Consommateurs - FOCACO constate la dégradation critique de la voie menant au Centre de Santé local.

CONSTAT

Les observations et témoignages recueillis révèlent :

- Entraves aux évacuations sanitaires : Nids-de-poule géants remplis d'eau croupie et bourbiers qui ralentissent fortement les ambulances, véhicules d'urgence, femmes enceintes et personnes à mobilité réduite.

- Nuisances et insalubrité : Dépôts sauvages d'ordures et eaux stagnantes aux abords immédiats du Centre de Santé. Risque de prolifération de gîtes larvaires et d'épidémies : paludisme, choléra, dermatoses.

- Risque à l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027 : L'utilisation quotidienne de cet axe par de nombreux élèves fait craindre une multiplication des chutes, blessures et accidents.

FONDEMENT JURIDIQUE

Ce plaidoyer s'appuie sur :

- Loi n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun : droit à des ser-



vices publics de qualité, sûrs et respectueux de la santé.

- Loi n° 96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement : obligation de salubrité publique, Art 6 et 7.

- Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées : compétence des communes en matière de voirie et de salubrité.

HOMMAGE ET EXHORTATION

La FOCACO salue le travail constant accompli par la Communauté Urbaine de Douala et la Mairie d'Arrondissement de

Douala 4ème pour la modernisation des infrastructures urbaines, malgré des ressources contraintes.

C'est forte de cette proximité avec les populations que la FOCACO exhorte respectueusement la CUD et la Mairie de Douala 4ème à inscrire cet axe parmi les interventions prioritaires avant la rentrée scolaire.

MESURES URGENTES SOLLICITÉES

Afin de restaurer la viabilité de cet axe avant la rentrée des classes, la FOCACO sollicite :

1. L'évacuation urgente des déchets et le curage des canalisations bordant

la voie d'accès au Centre de Santé.

2. Le profilage d'urgence de la chaussée pour éliminer les zones d'embourbement et fluidifier le passage des véhicules d'urgence.

3. La mise en place d'un partenariat de suivi entre les services techniques municipaux, le comité de santé et les représentants des consommateurs pour pérenniser la salubrité du site.

Fait à Douala, le 10 août 2026

Pour le Bureau

Exécutif,

Alphonse AYISSI ABENA

Président Exécutif

FOCACO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE — COMPTE-RENDU DE VISITE

« Immersion au cœur de la transition écologique : La FOCACO salue la transparence d'ECOGREEN et exige le maintien strict du Cap 30% R-PET au 1er décembre 2026 »

1. Une immersion industrielle sans filtre

Dans la continuité de sa conférence de presse tenue le 20 juillet dernier, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a conduit, ce vendredi 07 août 2026 à 10h00, une visite de terrain exclusive sur le site industriel de l'entreprise ECOGREEN, situé dans la Zone Industrielle de Bonabéri à Douala.

La FOCACO tient à féliciter chaleureusement la direction d'ECOGREEN pour son ouverture d'esprit et sa transparence exemplaire. En ouvrant grand les portes de ses installations aux hommes et femmes des médias, l'entreprise a permis de démontrer par les faits que le recyclage plastique de haute technologie est une réalité opérationnelle au Cameroun.

2. Des capacités industrielles modernes et avérées

Au cours de cette visite guidée, les journalistes et acteurs de la société civile ont pu observer l'ensemble de la chaîne de valeur :

- L'Unité SOREMA : Équipements de pointe assurant le tri rigoureux, le lavage et le broyage des bouteilles collectées, transformées en paillettes ultra-pures.

- La Ligne Starlinger 1 : Unité technologique assurant la fusion et la conversion des paillettes en granulés de plastique recyclé de qualité alimentaire (R-PET). Avec une capacité actuelle de 8 000 tonnes



par an, cette ligne garantit une matière première saine, prête pour l'industrie agroalimentaire.

- Extension Starlinger 2 & Emplois : L'annonce de l'opérationnalisation de la deuxième ligne Starlinger 2 d'ici décembre 2026, qui générera 500 emplois directs supplémentaires, venant renforcer le tissu socio-économique local.

- Visite du partenaire « Source du Pays » : Immersion sur le site de transformation partenaire pour assister au moulage des préformes composées à 30% de matière recyclée (R-PET) et 70% de matière vierge.

« ECOGREEN est prête à fournir l'intégralité du marché local en granulés R-PET de qualité alimentaire. »

— Ali CHAABI, Responsable chez ECOGREEN.

3. Dénonciation du paradoxe fiscal des municipalités

La session d'échanges a également permis de lever le voile sur les écueils rencontrés par le secteur du recyclage. La FOCACO dénonce fermement le paradoxe fiscal imposé par certaines municipalités, qui exigent une taxe d'enlèvement des ordures plastiques auprès d'ECOGREEN, alors même qu'elle collecte et valorise ces déchets.

Il est absurde et contre-productif de taxer une structure privée dont l'activité principale réside précisément dans l'assainissement de nos métropoles, le désengorgement des drains

et la lutte active contre la pollution plastique. La FOCACO appelle à des exonérations et des mesures d'accompagnement pour les acteurs de l'économie circulaire.

4. Appel solennel au Gouvernement Camerounais

À la lumière de cette visite concluante, la FOCACO ainsi que l'ensemble des médias présents expriment leur entière satisfaction quant à la disponibilité et la qualité de la matière première recyclée produite localement.

LA FOCACO DÉCLARE FERMEMENT :

« Le Gouvernement came-

rounais doit maintenir impérativement la date butoir du 1er DÉCEMBRE 2026 pour l'application obligatoire du quota de 30% de R-PET local. »

Aucune justification technique ou d'approvisionnement ne saurait désormais soutenir un report. La transition écologique au Cameroun est en marche, et la FOCACO veillera scrupuleusement au respect des droits des consommateurs à un environnement sain et à des emballages écoresponsables.

Fait à Douala,
le 07 août 2026
(é) Alphonse AYISSI

ABENA
Président de la FOCACO



TRIBUNE / DÉNONCIATION

Ministre ou militant ? La confusion dangereuse des plateformes officielles du Minac



Par La Voix du
Consommateur - 10 Août
2026

Le fait :

Le 25 juillet 2026, la page officielle Facebook "MINAC COM", plateforme de communication du Ministère des Arts et de la Culture, publiait cette photo. Légende :

"The Minister of Arts and Culture took part in the CPDM mega meeting at the Toket municipal stadium Bafoussam, West region."

Sur l'image : Le Ministre, en écharpe aux couleurs et à l'effigie du RDPC/CPDM, parti au pouvoir, assis à un meeting partisan.

La question que tout citoyen se pose :

Est-ce que l'argent du contribuable et les outils de l'État doivent servir à faire la propagande d'un parti politique ?

1. DÉNONCIATION : UNE DÉRIVE GRAVE ET INACCEPTABLE

La Voix du Consommateur dénonce avec la plus grande fermeté cette utilisation des

canaux officiels d'un ministère à des fins partisans.

Pourquoi c'est un problème :

1. Confusion entre l'État et le Parti : Un ministère appartient à tous les Camerounais. RDPC, MRC, SDF, PCRN... Le contribuable qui finance le MINAC n'est pas que militant CPDM. Utiliser "MINAC COM" pour relayer un meeting partisan, c'est exclure et instrumentaliser le service public.

2. Détournement de moyens publics : Les community managers, le photographe, la page vérifiée, la portée de la page... Tout cela est payé par le budget de l'État. Les utiliser pour un meeting politique, c'est un détournement de fait.

3. Violation du devoir de réserve et de neutralité : Un membre du Gouvernement, quand il agit, représente l'État. Les plateformes officielles doivent communiquer sur les politiques publiques : subventions aux artistes, festivals, patrimoine. Pas sur la vie interne d'un parti.

4. Précédent dangereux : Si chaque ministre transforme la page de son ministère en QG de campagne, demain le Ministère de la Santé fera la

pub d'un parti, le Ministère de l'Éducation aussi. Où est la République ?

Cette publication transforme le Ministère des Arts et de la Culture en service de communication du CPDM. C'est une insulte aux fonctionnaires du MINAC et aux citoyens.

2. NOS RECOMMANDATIONS : REMETTRE L'ÉTAT AU-DESSUS DES PARTIS

La Voix du Consommateur exige des actes concrets pour restaurer la confiance :

Au Gouvernement et au Premier Ministre :

1. Publier une circulaire de rappel : Interdiction formelle d'utiliser les sites, pages et logos officiels des ministères pour des activités partisans. Sanctions disciplinaires à l'appui.

2. Audit de communication : Faire le ménage sur toutes les pages ministérielles. Supprimer les contenus partisans et publier des excuses publiques.

Au Ministre des Arts et de la Culture :

1. Dissocier les canaux :

Créer une page personnelle/politique pour les activités de parti. Laisser "MINAC COM" pour parler de politique culturelle uniquement.

2. Présenter des excuses aux agents du ministère et aux citoyens pour cette confusion.

Aux Citoyens et à la Société Civile :

1. Signaler : Chaque fois qu'un ministère dérape, capturer d'écran + dénonciation. Le silence est complice.

2. Exiger des comptes : Le service public nous appartient. Nous avons le droit d'exiger sa neutralité.

EN CONCLUSION

Être ministre ne suspend pas l'appartenance à un parti. Mais porter l'écharpe d'un parti sur la page officielle de son ministère, c'est piétiner le principe de neutralité du service public.

La République n'appartient à aucun parti. Les plateformes de l'État non plus.

La Voix du Consommateur restera vigilante.